



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **7 novembre 2016**, à 20 h, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le Maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers

Siège # 5 Mme Lise Dubuc

Siège # 6 M. Mathieu Malenfant

Mme Julie Galarnau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

M. Étienne Veilleux, siège # 2, est absent de cette séance.

Mme Sylvie Gélinas, siège # 3, est absente de cette séance.

M. Nicolas Dufresne, siège # 4, est absent de cette séance.

M. Normand Champagne, inspecteur municipal, agit à titre d'intervenant dans les dossiers de la voirie.

1. Ouverture de la séance

Le Maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 20 h 04 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

7 novembre 2016

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;
4. Dépôt du discours du maire;
5. Rapport des comités;
6. Suivi au procès-verbal;
 - Dossier fibre MRC
7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer;
8. Avis de motion – Règlement 306-2016 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2017;
9. DM-2016-10-04 : Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 205, 10^e Rang - Recommandation du CCU pour rendre conforme l'implantation des thermopompes dans la cour avant;
10. DM-2016-10-06 : Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 295, 1^{er} Rang - Recommandation du CCU pour autoriser la construction d'un garage de 24 x 24 dans la cour avant;
11. Autoriser un versement de contribution supplémentaire au CDE, au montant total de 11 000 \$ ventilé en 2 versements;
12. Fermeture de l'accès au 10^e Rang à la suite des travaux du MTQ;
13. Autoriser la commande de 500 calendriers pour les collectes 2017 au coût de 0,90 \$ chacun plus taxes;

14. Autoriser l'horaire de l'aréna pour la saison 2016-2017;
15. Autoriser une avance de départ pour le comité du brunch au montant de 600 \$, remboursable;
16. Autoriser l'achat d'une banque d'heures pour la compagnie Infotech au montant de 1 050 \$ plus taxes;
17. Autoriser la demande de licence de tirage pour les moitié-moitié;
18. Autoriser une commandite pour l'école de la Croisée de Saint-Rosaire, au montant de 300 \$;
19. Autoriser une commandite pour les paniers de Noël du Partage Saint-Eusèbe, au montant de 1 000 \$;
20. Autoriser le renouvellement des assurances PMA avec les modifications apportées;
21. Adoption 305-2016 portant sur le règlement relatif aux frais de refinancement;
22. Facture pour services rendus, au montant de 1 138,25 \$ taxes incluses, Assaini-Conseil;
23. Ville de Daveluyville, facture de non-résidents saison 2016-2017, au montant de 237,50 \$;
24. Facture pour service rendus, au montant de 2 482,96 \$ taxes incluses, RM Pépin;
25. Facture pour service rendus, au montant de 344,93 \$ taxes incluses, RM Pépin;
26. Correspondance;
 - MTQ, Inscription de Saint-Louis-de-Blandford sur la signalisation aux abords de l'autoroute 20,
 - CNESST, Programme de santé.
27. Varia;
28. Période de questions;
29. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-11-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Dépôt du discours du maire

5. Rapport des comités

- **Comité du personnel**, le comité a reçu la démission de Mme Isabelle Le Duc;
- **Comité 12-18**, dépôt de leur rapport annuel pour 2016;
- **Comité du brunch**, 30 commanditaires confirmés, plusieurs partenaires, inventaire faite en totalité;
- **Comité des loisirs**, Fête de Noël pour les enfants en préparation, ne pas oublier de faire les réservations pour vos petits;
- **Comité Régie incendie**, le camion neuf arrivera sous peu. Nouveau : pince de désincarcération. Le budget pour 2017 terminé; une légère augmentation de 4 000 \$ pour Saint-Louis-de-Blandford;
- **Comité du CDE**, une rencontre est prévue cette semaine pour faire le suivi du projet de garderie.

6. Suivi au procès-verbal

Dossier fibre optique, La MRC travaille sur un projet de fibre optique, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford n'est pas incluse dans cette étude et ne débourse aucune somme d'argent.

(2016-11-003)

7. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer au 7 novembre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-004)

8. Avis de motion – Règlement 306-2016 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2017

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller M. Jean-François Desrosiers qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 306-2016 sur le règlement fixant les taxes, les tarifications et les conditions de perception pour l'année 2017.

(2016-11-005)

9. DM-2016-10-04 : Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 205, 10^e Rang - Recommandation du CCU pour rendre conforme l'implantation des thermopompes dans la cour avant

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 205, 10^e Rang;

Attendu la résolution portant le numéro 2016-10-04 présentée par le comité consultatif d'urbanisme aux membres du conseil municipal le 7 novembre 2016;

Attendu que le comité recommande aux membres du conseil d'accorder la dérogation mineure afin de permettre au propriétaire de l'immeuble

situé au 205, 10^e Rang, d'autoriser l'implantation des thermopompes dans la cour avant;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'accorder la dérogation mineure au propriétaire de l'immeuble situé au 205, 10^e Rang, pour les motifs énoncés dans la résolution numéro 2016-10-04 transmise par le comité consultatif d'urbanisme le 7 novembre 2016 aux membres de ce conseil. Aux mêmes conditions énoncées par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-006)

10. DM-2016-10-06 : Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 295, 1^{er} Rang - Recommandation du CCU pour autoriser la construction d'un garage de 24' x 24' dans la cour avant

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 295, 1^{er} Rang;

Attendu la résolution portant le numéro 2016-10-06 présentée par le comité consultatif d'urbanisme aux membres du conseil municipal le 7 novembre 2016;

Attendu que le comité recommande aux membres du conseil d'accorder la dérogation mineure afin de permettre au propriétaire de l'immeuble situé au 295, 1^{er} Rang, d'autoriser la construction d'un garage de 24' x 24' dans la cour avant;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, et résolu d'accorder la dérogation mineure au propriétaire de l'immeuble situé au 295, 1^{er} Rang, pour les motifs énoncés dans la résolution numéro 2016-10-06 transmise par le comité consultatif d'urbanisme le 7 novembre 2016 aux membres de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-007)

11. Autoriser un versement de contribution supplémentaire au CDE, au montant total de 11 000 \$ ventilé en 2 versements

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, et résolu d'autoriser un versement de contribution supplémentaire au CDE, au montant total de 11 000 \$, ventilé en 2 versements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-008)

12. Fermeture de l'accès au 10^e Rang à la suite des travaux du MTQ

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

Attendu que l'accès qui enjambait l'autoroute 20 était la propriété du MTQ;

Attendu que cet accès a été démoli par le MTQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu de fermer l'accès au 10^e Rang à la suite des travaux du MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- (2016-11-009) **13. Autoriser la commande de 500 calendriers pour les collectes 2017 au coût de 0,90 \$ chacun plus taxes**
- Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser la commande de 500 calendriers pour les collectes 2017 au coût de 0,90 \$ chacun plus taxes.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2016-11-010) **14. Autoriser l'horaire de l'aréna pour la saison 2016-2017**
- Attendu** la discussion des membres à ce sujet;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser l'horaire de l'aréna pour la saison 2016-2017. L'horaire est annexé à ce procès-verbal.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2016-11-011) **15. Autoriser une avance de départ pour le comité du brunch au montant de 600 \$, remboursable**
- Attendu** la discussion des membres à ce sujet;
- Attendu que** le comité remboursera la somme prêtée en totalité;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le versement d'une avance de départ pour le comité du brunch au montant de 600 \$ qui sera remboursé en totalité.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2016-11-012) **16. Autoriser l'achat d'une banque d'heures pour la compagnie Infotech au montant de 1 050 \$ plus taxes**
- Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heures pour la compagnie Infotech au montant de 1 050 \$ plus taxes.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2016-11-013) **17. Autoriser la demande de licence de tirage pour les moitié-moitié**
- Attendu** la discussion des membres à ce sujet;
- En conséquence**, il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, et résolu d'autoriser que Mme Julie Galarneau soit désignée comme personne ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il est également résolu d'autoriser Mme Galarneau à signer tout document relatif à cette demande.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2016-11-014) **18. Autoriser une commandite pour l'école de la Croisée de Saint-Rosaire, au montant de 300 \$**
- Attendu** la discussion des membres à ce sujet;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le versement d'une commandite pour l'école de la Croisée de Saint-Rosaire, au montant de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-015)

19. Autoriser une commandite pour les paniers de Noël du Partage Saint-Eusèbe, au montant de 1 000 \$

Attendu la discussion des membres à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le versement d'une commandite pour les paniers de Noël du partage St-Eusèbe, au montant de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-016)

20. Autoriser le renouvellement des assurances PMA avec les modifications apportées

Attendu la discussion des membres à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le renouvellement des assurances PMA avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-017)

21. Adoption 305-2016 portant sur le règlement relatif aux frais de refinancement

**Règlement numéro 305-2016 décrétant
un emprunt de 14 988 \$ pour pourvoir
aux frais de refinancement du règlement
d'emprunt numéro 250**

Attendu que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 250, un solde non amorti de 1 300 000 \$ sera renouvelable le 1^{er} février prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

Attendu que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 14 988 \$;

Attendu qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Mme Lise Dubuc, il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 14 988 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 14 988 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement numéro 2015-297, en proportion du montant refinancé de chacun de ces

règlements par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué à l'annexe «.5.», une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevé une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1^{er} alinéa.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1^{er} alinéa permettant le paiement par anticipation.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Louis-de-Blandford, ce 7^e jour de novembre 2016.

Gilles Marchand
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

(2016-11-018)

22. Facture pour services rendus, au montant de 1 138,25 \$ taxes incluses, Assaini-Conseil

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le paiement de la facture d'Assaini-Conseil pour services rendus, au montant de 1 138,25 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-019)

23. Ville de Daveluyville, facture de non-résidents saison 2016-2017, au montant de 237,50 \$

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le paiement de la facture de la Ville de Daveluyville pour services rendus, au montant de 237,50 \$, suite aux vérifications de l'entente signée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-020)

24. Facture pour service rendu, au montant de 2 482,96 \$ taxes incluses, RM Pépin

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le paiement de la facture de RM Pépin pour services rendus, au montant de 2 482,96 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-021)

25. Facture pour service rendu, au montant de 344,93\$ taxes incluses, RM Pépin

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le paiement de la facture de RM Pépin pour services rendus, au montant de 344,93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

26. Correspondance

- **MTQ**, Inscription de Saint-Louis-de-Blandford sur la signalisation aux abords de l'autoroute 20;
- **CNESST**, Programme de santé.

27. Varia

28. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le Maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

29. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

Il est proposé par la conseillère Mme Lise Dubuc, de lever l'assemblée à **21 heures et 04 minutes**.

Gilles Marchand
Maire

Julie Galarneau
Directrice générale

Le Maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Julie Galarneau
Directrice générale